

**Bureau du 27 février 2006**

**Décision n° B-2006-4033**

objet :	<b>Prestations de reprographie noir et blanc ou couleur, assemblage, finition et façonnage, reproduction et pliage de plan, mise en forme et reproduction de CD, DVD pour les services de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert</b>
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les services de la Communauté urbaine ont des besoins en reprographie qui ne peuvent pas être totalement couverts par l'atelier reprographie en régie directe.

Les marchés à bons de commande de reprographie conclus pour une durée ferme de trois ans suivant arrivent à échéance début mars 2006 :

Objet	Titulaire	Montant minimum (en € HT)	Montant maximum (en € HT)
reprographie administrative hôtel de Communauté	Alain Gilles Repro	501 672 €	2 006 688 €
reprographie administrative autres services	Alain Gilles Repro	376 254 €	1 505 016 €
tirage de plans	Seven	110 000 €	440 000 €

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de reprographie noir et blanc ou couleur, assemblage, finition et façonnage, reproduction et pliage de plan, mise en forme et reproduction de CD, DVD pour les services de la Communauté urbaine.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Après étude du volume et de la nature de ces prestations, les prestations seraient réparties entre les deux lots suivants :

- lot n° 1 : reprographie de documents administratifs pour les services communautaires pour un montant minimum sur deux ans de 334 000,00 € HT, soit 399 464,00 € TTC et un montant maximum sur deux ans de 1 002 000,00 € HT, soit 1 198 392,00 € TTC,

- lot n° 2 : reproduction de plans pour bureaux d'études ou services spécialisés mise en forme et reproduction de CD, DVD interactifs ou non pour un montant minimum sur deux ans de 160 000,00 € HT, soit 191 360,00 € TTC et un montant maximum sur deux ans de 640 000,00 € HT, soit 765 440,00 € TTC.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71-I du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de deux ans reconductible de façon expresse une fois deux années.

Ces lots seraient attribués séparément à une entreprise seule ou à groupement solidaire ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** les dossiers de consultation des entreprises.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**4° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal et annexes de la Communauté urbaine - exercices 2006, 2007 et 2008 et éventuellement 2009 et 2010 et imputation suivant nature des dépenses et opérations.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,